

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAoui, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Céline VERON, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON

OBJET : Finances - Mise en conformité de la sécurité incendie de la résidence César-Geoffray - Versement d'une participation financière aux travaux par Angers Loire Habitat

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

La commission intercommunale de sécurité de Maine-et-Loire a prescrit, à la suite de la visite périodique de l'établissement César-Geoffray du 29 juin 2022, la réalisation d'un schéma directeur de mise en sécurité visant à identifier un ensemble de mesures adaptées à la situation de l'établissement. Ce dernier, réalisé en 2023, préconise la réalisation de travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie programmés sur les années 2023 à 2026.

Une partie de ces travaux, pris en charge par le centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville d'Angers, relève de la responsabilité du propriétaire Angers Loire Habitat (ALH). A ce titre, ALH versera en 2025 au CCAS de la Ville d'Angers une participation financière de 100 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration :

- autorise l'encaissement de 100 000 € de participation d'ALH aux travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie de la résidence César-Geoffray et
- impute cette recette au compte 13188 « Autre subventions » en section d'investissement du budget annexe de la résidence César-Geoffray.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

